RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT du 25 AVRIL 2023

DECLARATION COMMUNE

Monsieur le Président,

Nos organisations syndicales UNSA, CFTC, SNTCFE/CGC et UNICAT, réunies en intersyndicale, par courrier du 26 janvier dernier, vous ont fait part de leur volonté de trouver un accord concernant les mesures sociales à mettre en place pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat des agents, liée à l'inflation et pour redonner de l'attractivité à notre collectivité, afin de lutter contre les nombreux départs que nous constatons régulièrement.

Dans un esprit constructif de confiance et de transparence, nous vous avons proposé de signer un protocole d'accord social 2023-2026. Vous seriez ainsi le premier Président de notre collectivité à concrétiser un tel engagement.

Lors des réunions que nous avons eu avec votre Vice-Présidente aux ressources humaines, vous avez indiqué vouloir consacrer une enveloppe globale de 15 M€ aux mesures sociales, pour les 3 prochaines années.

Depuis ces annonces, qui sont une avancée mais qui restent, pour nos organisations syndicales, insuffisantes, la situation financière de notre collectivité s'est encore améliorée, comme va le montrer le compte administratif qui sera prochainement examiné.

De même, les retards pris dans l'exécution de la PPI dégagent des marges de manœuvres nouvelles, qui pourraient venir compléter l'enveloppe que vous aviez initialement définie.

Les propositions évaluées que nous vous faisons ne sont pas très éloignées des vôtres, puisqu'elles se chiffrent à 8 M€ par an, jusqu'à la fin du mandat.

Agir concrètement et dans la durée, pour le pouvoir d'achat des agents métropolitains, doit être pour nous comme pour vous la priorité des 3 prochaines années.

C’est pourquoi il est indispensable de disposer de régimes indemnitaires cohérents, lisibles et transparents, qui font aujourd’hui défaut, pour redonner du sens et de l’attractivité à notre politique de ressources humaines.

Il est temps, pour nos organisations syndicales, de remettre à plat de manière globale et non plus sectorielle, les régimes indemnitaires des catégories C, B et A, avec la volonté de permettre à ce que chacune et chacun puisse bénéficier d’une augmentation nette réelle de rémunération.

L’année 2023 sera pour l’essentiel consacrée aux discussions et négociations sur le futur dispositif indemnitaire des agents métropolitains.

Afin de ne pas les pénaliser et d’agir directement et concrètement pour leur pouvoir d’achat, nous vous proposons de mettre en place, dès cette année 2023, le doublement de la prime d’intéressement collectif, une augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant à 9 euros avec une prise en charge de 70% pour la part employeur, l’attribution de l’indemnité de télétravail par jour télétravaillé, l’augmentation de la participation de l’employeur pour les mutuelles, pour compenser la hausse de 13% survenue en janvier 2023, la reprise par la collectivité du versement de l’allocation de départ à la retraite, depuis sa suppression suite au contrôle de la CRC sur le COS et la suspension de la participation aux frais sur les véhicules de services en remisage en attendant que l’URSSAF et les impôts aient statués.

Enfin, concernant l’amélioration des conditions de travail nous vous invitons, dès cette année, à l’issue de la phase d’expérimentation que vous avez lancée, ce dont nous vous remercions, à déployer sans attendre, au volontariat, la formule de travail sur quatre jours, tant attendue par nombre de vos agents.

Dans ce cadre nous sommes prêts à concrétiser les discussions par un protocole d’accord pluriannuel, montrant votre écoute vis-à-vis du personnel et votre sens du dialogue social.